
Cahier des normes pour le programme : Garde éducative à l'enfance

Ce cahier des normes est approuvé pour les quatre étapes du programme Garde éducative à l'enfance par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (code MCU 51211) pour les programmes offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs des programmes, etc. sur la mise en oeuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ce cahier des normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions :

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription ©2001, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des collèges, Unité de la qualité des programmes
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
900 rue Bay
Édifice Mowat , 9^e étage
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone: (416) 325-1934
Télécopieur: (416) 327-1853

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Le présent document remplace la première publication des normes de ce programme paru en avril 1996.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Cette publication est également disponible sur le site Web du ministère :
<http://www.edu.gov.on.ca>

This publication is also available on the Ministry's World Wide Web site at
<http://www.edu.gov.on.ca>

©2001, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.

This document is also available in English.

ISBN 0-7794-1667-8

Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à la révision des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important joué par les personnes et organisations qui ont dirigé la révision des normes et la personne détachée qui était à la tête de la révision des normes : Tim Klassen du *George Brown College*.

- Les membres du Conseil des aptitudes génériques (CAG) du CNAPC qui ont élaboré les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques, les personnes qui ont animé les sessions de consultation pour participer à l'élaboration des résultats d'apprentissage relatifs aux aptitudes génériques et, plus particulièrement, Robert Mayrand qui a piloté ce dossier auprès des trois collèges de langue française et de la communauté francophone.
- Les membres du Conseil de la formation générale (CFG) du CNAPC qui ont élaboré les buts et objectifs de la formation générale, les nombreuses personnes et organismes qui ont participé aux sessions de consultation et, plus particulièrement, Robert Mayrand qui a piloté ce dossier auprès des trois collèges de langue française et de la communauté francophone.
- Les personnes et organismes qui ont participé aux sessions de révision et d'adaptation des normes en formation professionnelle en langue française, plus particulièrement le personnel scolaire et cadre : Georges Boudreau, Rhéa Michalak et Laurie Rancourt du Collège Boréal; Abdelkrim Chelli et Arlène Garand du Collège des Grands Lacs; Manon Audet, Suzanne Dugas, Marc Latreille et Huguette Van Burgen de La Cité collégiale, ainsi que les membres des comités consultatifs de programme du Collège Boréal, du Collège des Grands Lacs et de La Cité collégiale pour leur contribution et appui.

Dans ce document, à des fins de clarté et de simplification, le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes.

Table des matières

I.	Introduction	1
	L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
	Le cahier des normes	1
	Les normes de programme sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage	2
	Les résultats d'apprentissage	2
	L'agrément des programmes	2
	L'élaboration des normes de programme	2
	La mise à jour du cahier des normes	3
	La spécificité francophone	3
II	Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle	4
	Le préambule	4
	La liste des résultats d'apprentissage en formation professionnelle	6
	Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle	7
	Le lexique	16
III.	Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques	20
	La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques	21
	Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques	23
IV.	La formation générale	38
	Les exigences de la formation générale	38
	Les buts et les objectifs généraux	39

I. Introduction

Ce document présente les normes du programme Garde éducative à l'enfance offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario. Ces normes s'appliquent à tous les programmes portant le code MCU 51211, approuvés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le présent document remplace la première publication des normes de ce programme, paru en avril 1996.

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les diplômés acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

La Direction des collèges du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat de l'élaboration et de l'approbation des normes des programmes pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les cahiers des normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle;
- les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques; et
- les buts et objectifs de la formation générale.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie offrant ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins/intérêts régionaux.

Les normes de programme sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage

Les normes de la formation professionnelle et des aptitudes génériques sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage.

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vu comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent qu'un apprentissage significatif a été réalisé par les personnes diplômées du programme, et vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les diplômés d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage

Les *résultats d'apprentissage* représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au diplôme.

Les *éléments de performance* rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. *À ne pas confondre avec les objectifs d'apprentissage.* La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non des éléments de performance.

L'agrément des programmes

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a l'autorité d'agréer les programmes collégiaux. Cette évaluation provinciale vise à déterminer si les diplômés du programme ont atteint les résultats d'apprentissage prescrits dans le cahier des normes.

L'élaboration des normes de programmes

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large d'aptitudes génériques. Cette combinaison devrait assurer que les diplômés possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes professionnelles repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine: employeurs, associations professionnelles, diplômés, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements, etc.

La mise à jour du cahier des normes

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et des aptitudes génériques ainsi que des buts et objectifs de la formation générale. Pour vous assurer que cette version du cahier des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'adresse indiquée au début de ce document.

La spécificité francophone

Les normes d'un programme offert en langue française peuvent différer des normes d'un programme offert en langue anglaise.

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont sensiblement similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes des programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une meilleure réponse aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage des aptitudes génériques, l'un portant sur l'anglais et l'autre portant sur l'affirmation culturelle.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage en formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes.

II. Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle

Les diplômés du programme Garde éducative à l'enfance doivent démontrer qu'ils ont atteint en matière de formation professionnelle les neuf résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques et les exigences de la formation générale.

Le préambule

Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle figurant dans ce document définissent les grands domaines de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes dont les apprenants doivent faire preuve pour obtenir d'un Collège d'arts appliqués et de technologie leur diplôme en Garde éducative à l'enfance. On s'attend à ce que les programmes préparent les apprenants à travailler avec des enfants* et leurs familles* dans la communauté* très diversifiée que constituent les services de garde éducative à l'enfance. En raison de ce contexte social en évolution, les personnes diplômées devront faire preuve de souplesse* et d'un esprit d'innovation et d'entrepreneuriat dans la façon dont ils mèneront leur carrière. Ces résultats d'apprentissage tiennent compte de l'état actuel des connaissances dans ce domaine, ainsi que des lois* et règlements qui régissent les services de garde à l'enfance.

Les éducateurs travaillent auprès des enfants en se basant sur des théories bien assimilées et font des choix judicieux. Des valeurs fondamentales leur permettent de prendre conscience de leurs engagements face aux enfants, aux familles, à la communauté et à eux-mêmes. Ils connaissent les dimensions morales de leur travail et le besoin de traiter sérieusement des dilemmes d'éthique professionnelle qui se posent périodiquement dans les milieux de travail. Un code déontologique fournit aux éducateurs un guide qui leur permet d'agir non seulement en tant qu'individus, mais en tant que professionnels gouvernés par les principes et les exigences de leur domaine d'activité.

La connaissance du développement* de l'enfant permet à l'éducateur de déterminer l'ordre dans lequel les activités sont présentées aux enfants et le degré de préparation nécessaire pour que les enfants atteignent certains objectifs. L'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'apprentissage* reflètent le fait que les jeunes enfants apprennent par le biais de la manipulation active de leur environnement et par des activités d'apprentissage* concrètes qui contribuent au développement de l'enfant. Les éducateurs peuvent également profiter d'événements spontanés afin de soutenir l'apprentissage entrepris par l'enfant et de favoriser l'acquisition d'autres connaissances qui stimulent sa curiosité et son imagination.

Les éducateurs doivent connaître la nature du développement humain et le rôle des adultes en vue de favoriser l'apprentissage chez les enfants*. Les rapports de confiance sont fondés sur une disponibilité physique et psychologique, et des liens bien établis entre l'éducateur et l'enfant qui permettent à l'enfant de se développer et de s'épanouir. Un sentiment de confiance et de respect s'établit entre l'éducateur et les enfants dont il s'occupe. La connaissance du développement* de l'enfant permet à l'éducateur de comprendre le comportement des enfants et de mieux saisir le contexte entourant leur conduite. L'éducateur accepte donc la diversité* qui existe entre les enfants, et sait déceler les problèmes pouvant justifier une intervention*.

La révision du programme d'apprentissage* exige que les éducateurs observent et expliquent régulièrement ce que font les enfants, en fonction de leur développement ainsi que du contenu et des objectifs du programme d'apprentissage. L'éducateur examine l'évolution du développement de l'enfant et les façons dont il réagit à son milieu afin de mettre en pratique des outils d'observation* appropriés à son niveau de développement. Il recueille des données pertinentes et les explique clairement afin de prendre des décisions logiques ou de se former une opinion valable (inférence) à propos des raisons qui sous-tendent le comportement de l'enfant.

Dans le cadre de ses responsabilités quotidiennes, l'éducateur répond aux besoins physiques, psychologiques et sociaux de l'enfant. Les personnes diplômées connaissent les problèmes touchant la santé, la sécurité et l'alimentation des enfants et mettent en place un contexte positif qui favorise le bien-être des groupes d'enfants et de chacun des enfants au sein du groupe. Ils connaissent les lois* provinciales et les règlements municipaux se rapportant à la santé et au signalement des cas de violence présumés à l'égard des enfants. Ils connaissent les rapports entre les lois applicables, les normes* professionnelles, les mécanismes de financement et les responsabilités administratives en vue d'assurer l'orientation et le soutien nécessaires aux familles*.

Les éducateurs travaillent auprès de familles provenant de milieux variés. Ils se font les porte-parole des enfants et des familles, portent attention à la diversité au sein des familles et, grâce à leurs aptitudes à la communication, font preuve de respect à l'égard de cette diversité. Les personnes diplômées connaissent bien les incidences sur la vie familiale des questions relatives à l'accessibilité, la souplesse* et la qualité* des services de garde. Les éducateurs respectent la confidentialité des informations recueillies dans le cadre de leurs rapports professionnels avec les enfants et les familles.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage en formation professionnelle du programme de Garde éducative à l'enfance souligne la nécessité de recourir à une variété de stages pratiques supervisés. D'un bout à l'autre de la province, la communauté* oeuvrant dans ce domaine se déclare en faveur d'un programme de formation intégré combinant l'apprentissage théorique et la possibilité d'intégrer les connaissances, les aptitudes et les attitudes dans une variété de stages supervisés en milieu de travail. De plus, ces expériences en milieu de travail parmi des groupes d'âge* différents sont essentielles à l'évaluation de la compétence des apprenants dans tous les domaines d'apprentissage proposés par le programme.

* Voir le lexique

Garde éducative à l'enfance

La liste des résultats d'apprentissage en formation professionnelle

Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

- 1. planifier un programme d'apprentissage* fondé sur une connaissance approfondie du développement* de l'enfant*;**
- 2. planifier, dispenser et évaluer des programmes d'apprentissage qui répondent aux besoins individuels de l'enfant et du groupe;**
- 3. utiliser divers outils d'observation* pour accomplir son travail de façon efficace avec les enfants, les familles* et ses collègues;**
- 4. utiliser des méthodes d'interventions positives* et efficaces afin d'entretenir des relations* de confiance et de respect avec l'enfant comme individu et comme membre d'un groupe;**
- 5. créer et maintenir un environnement sain* qui réponde aux exigences de la loi*, des organismes de réglementation et des politiques en vigueur;**
- 6. établir et maintenir, de façon efficace, des communications interpersonnelles* écrites, orales, non verbales et électroniques avec les enfants, les familles, les collègues, les employeurs et la communauté*;**
- 7. appliquer la loi, les politiques, les méthodes et les règlements pertinents aux services de garde d'enfants et au contexte social en évolution;**
- 8. appliquer une philosophie personnelle d'éducation en services de garde en tenant compte des normes* d'éthique professionnelle;**
- 9. agir en respectant les principes se rapportant à l'équité et à la diversité* afin de favoriser le développement et l'apprentissage de chaque enfant, dans le contexte de la famille, de la culture* et de la société.**

* Voir le lexique

Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

planifier un programme d'apprentissage* fondé sur une connaissance approfondie du développement* de l'enfant*.

Éléments de performance :

- identifier les étapes déterminantes et les divergences développementales des enfants;
- appliquer les principes d'élaboration des programmes d'apprentissage;
- planifier et modifier les programmes d'apprentissage, si nécessaire, afin de répondre aux besoins de tous les enfants;
- évaluer et revoir le programme, le cas échéant, pour s'assurer de répondre aux besoins de tous les enfants;
- favoriser le développement global* et l'apprentissage de chaque enfant, dans le contexte de la famille*, de la culture* et de la société;
- appliquer les résultats des nouvelles recherches, de la documentation spécialisée et d'autres ressources, au besoin, afin d'élaborer des programmes pertinents et à jour;
- reconnaître, choisir et appliquer les technologies et les outils technologiques appropriés afin de favoriser la planification et la mise en oeuvre du programme.

* Voir le lexique

2. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

planifier, dispenser et évaluer des programmes d'apprentissage* qui répondent aux besoins individuels de l'enfant* et du groupe.

Éléments de performance :

- reconnaître et exprimer la valeur de la diversité* et des points communs* qui existent entre les personnes;
- établir des contextes d'apprentissage qui favorisent la croissance et le développement;
- utiliser des méthodes*, une pratique ou des programmes d'apprentissage qui respectent le développement* des enfants et leur intégration* dans tous les aspects de son travail de planification et de mise en oeuvre;
- favoriser les activités* planifiées et spontanées;
- élaborer des programmes qui assurent le développement holistique* des enfants, de façon individuelle et en groupe, quel que soit leur âge* et leur niveau de développement;
- évaluer le programme afin qu'il réponde aux besoins individuels de l'enfant et du groupe;
- évaluer et revoir le programme à la suite de à l'observation et à l'analyse du progrès de l'enfant;
- dispenser des programmes qui répondent aux besoins de développement des enfants ayant des besoins particuliers*;
- appliquer les résultats des nouvelles recherches, de la documentation et d'autres ressources, au besoin, afin de mettre en place des programmes à jour et pertinents.

* Voir le lexique

3. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

utiliser divers outils d'observation* pour accomplir son travail de façon efficace avec les enfants*, les familles* et ses collègues.

Éléments de performance :

- choisir et utiliser des méthodes rigoureuses pour la collecte des données;
- appliquer des méthodes efficaces pour la collecte des données en fonction des interactions entre l'enfant et ses parents, les membres de sa famille et d'autres personnes;
- appliquer des techniques d'observation afin de déterminer les habiletés, les connaissances, les intérêts et les besoins des enfants;
- planifier et favoriser des activités d'apprentissage* adaptées quant au développement* des enfants et tenant compte des intérêts et des habiletés qu'on aura observés;
- aménager et modifier, si nécessaire, le milieu physique afin de répondre aux besoins des enfants;
- noter et documenter les progrès des enfants;
- modifier le programme* afin de tenir compte des besoins des enfants au plan du développement.

* Voir le lexique

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

utiliser des méthodes d'interventions positives* et efficaces afin d'entretenir des relations* de confiance et de respect avec l'enfant* comme individu et comme membre d'un groupe.

Éléments de performance :

- susciter et utiliser des interventions positives qui favorisent la communication et des relations constructives avec autrui selon le niveau de développement* des enfants;
- réagir et intervenir avec sensibilité* aux besoins et aux comportements des enfants;
- utiliser une variété d'interventions positives et prodiguer des soins appropriés (par exemple: médicament, hygiène, cajolerie) au besoin de chaque enfant comme individu et comme membre d'un groupe;
- encourager des comportements sociaux-affectifs appropriés selon les groupes d'âge*;
- enrichir les interactions entre les enfants;
- gérer les comportements d'un groupe d'enfant de façon positive et tenir compte des besoins individuels dans le groupe.

* Voir le lexique

5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

créer et maintenir un environnement sain* qui réponde aux exigences de la loi*, des organismes de réglementation et des politiques en vigueur.

Éléments de performance :

- planifier, établir et maintenir un environnement sain et sécuritaire, conformément aux politiques de l'agence ou de l'organisme et aux lignes directrices du gouvernement;
- planifier des menus nutritifs qui respectent les recommandations du guide alimentaire canadien;
- assurer le bien-être des groupes d'enfants*;
- s'assurer que les besoins particuliers* des enfants au plan de la santé soient comblés, en tenant compte des besoins individuels et des étapes du développement;
- mettre en oeuvre les plans de santé des enfants ayant des besoins particuliers* ;
- réagir de façon efficace aux situations dangereuses (par exemple : accident, mauvais traitement) ou d'urgence;
- adopter des pratiques ergonomiques et sécuritaires dans l'exécution de ses tâches.

* Voir le lexique

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

établir et maintenir de façon efficace des communications interpersonnelles* écrites, orales, non verbales et électroniques avec les enfants*, les familles*, les collègues, les employeurs et la communauté*.

Éléments de performance :

- faire preuve d'aptitude à l'introspection*;
- s'auto-évaluer de façon continue pour identifier les forces et les points à améliorer dans son rendement au travail;
- modifier sa manière d'agir au besoin;
- faire preuve d'aptitude à la communication interpersonnelle;
- pratiquer l'écoute active*;
- fournir des renseignements clairs, précis, concis et objectifs;
- adapter et transmettre les messages au moment opportun et de façon appropriée à la clientèle visée;
- travailler efficacement en équipe;
- respecter la confidentialité;
- utiliser une forme, un style et un niveau d'analyse et de précision en fonction du message, de l'auditoire, du récepteur et de l'objectif de la communication;
- utiliser une terminologie juste dans les communications écrites;
- appliquer des méthodes* positives de résolution des conflits dans tous ses rapports avec les enfants, les membres de la famille, ses collègues de travail, ses employeurs;
- communiquer de façon efficace avec les parents, les membres des familles et d'autres personnes;
- réagir de façon efficace et respectueuse avec les parents, les membres des familles et d'autres personnes;
- choisir et utiliser, au besoin, de façon appropriée le matériel informatique et les logiciels afin d'assurer des communications électroniques précises, et de bien utiliser les systèmes de tenue des dossiers.

* Voir le lexique

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

appliquer la loi*, les politiques, les méthodes et les règlements pertinents aux services de garde d'enfants* et au contexte social en évolution.

Éléments de performance :

- interpréter les rôles et les responsabilités du gouvernement (c'est-à-dire la politique sociale, le financement, la loi);
- analyser les divers facteurs qui contribuent à la qualité* (indicateurs) des programmes*;
- décrire les tâches et les responsabilités des membres de la profession de garde éducative à l'enfance en fonction des lois*, des règlements, des politiques et des procédures*;
- défendre les intérêts* des enfants et des familles* ainsi que de la profession d'éducatrice et d'éducateur en services de garde à l'enfance;
- accomplir des tâches de chef d'équipe, s'il y a lieu, celles-ci étant reliées à la bonne marche du programme;
- s'assurer que le contexte physique et le programme répondent aux critères des milieux de garde en évolution, afin de tenir compte des besoins de tous les enfants;
- expliquer les différentes structures organisationnelles et les processus de décision existant au sein du réseau des services de garde à l'enfance.

* Voir le lexique

8. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

appliquer une philosophie personnelle d'éducation en services de garde en tenant compte des normes* d'éthiques professionnelles.

Éléments de performance :

- expliquer divers courants philosophiques de l'éducation des enfants*;
- assurer la concordance entre sa philosophie, et la conception et la mise en oeuvre du programme d'apprentissage*;
- démontrer de la cohérence entre sa philosophie personnelle et ses actions;
- réviser sa philosophie de l'éducation et la modifier au besoin;
- mettre en pratique les normes d'éthique professionnelle établies;
- identifier et utiliser les ressources disponibles en matière de perfectionnement professionnel pour être en mesure d'évoluer sur le plan personnel et professionnel;
- consulter de façon continue la documentation, les nouveaux travaux de recherche et d'autres ressources, afin d'élaborer des programmes à jour et pertinents;
- expliquer la valeur de la formation professionnelle continue;
- promouvoir les services à l'enfance et à la famille*, et la profession.

* Voir le lexique

9. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

agir en respectant les principes se rapportant à l'équité et à la diversité* afin de favoriser le développement* et l'apprentissage de chaque enfant*, dans le contexte de la famille*, de la culture* et de la société.

Éléments de performance :

- reconnaître et exprimer la valeur de la diversité et des points communs* qui existent entre les personnes;
- faire preuve de respect à l'égard de la personne;
- favoriser un contexte de respect mutuel entre les enfants;
- planifier et mettre en oeuvre des activités d'apprentissage* qui tiennent compte du développement particulier et des besoins sociaux et culturels des enfants;
- observer et revoir, le cas échéant, les approches inclusives à l'égard du programme*;
- valider les communications établies par les enfants, les familles et les collègues de travail;
- réagir avec sensibilité* et respecter la diversité humaine;
- traiter de façon appropriée des questions se rapportant aux interventions* comportementales et à l'orientation des enfants.

* Voir le lexique

Le lexique

Activités d'apprentissage
liées au plan du
développement :

une méthode de travail auprès des enfants, qui requiert que l'éducateur ou l'éducatrice se concentre sur ce que l'on peut raisonnablement attendre d'un enfant ayant un certain niveau de développement et d'habileté, et ce que l'on peut faire avec cet enfant. Les activités d'apprentissage appropriées à adopter avec un enfant en particulier sont fondées sur la connaissance des capacités, des besoins, des antécédents et des intérêts de l'enfant. Les activités d'apprentissage appropriées sur le plan du développement sont celles qui correspondent aux capacités de développement de l'enfant en particulier et qui stimulent son intérêt, sa compréhension et sa participation.

Besoins particuliers : ceux d'un enfant qui a été diagnostiqué par un professionnel de la santé (médecin, psychologue, orthophoniste, audiologiste, chiropraticien, etc..) identifiant un besoin particulier et qui a les mêmes droits que les autres enfants.

Communauté : groupe social dont les membres ont des intérêts communs.

Communs : les aspects similaires de toutes les expériences humaines.

Communication
interpersonnelle : un processus actif comportant l'échange d'information par l'envoi et la réception de messages. L'efficacité de la communication est influencée par la relation entre les individus, la faculté de transmettre l'information et la capacité d'interpréter cette information. Ces processus sont à la fois verbaux et non verbaux.

Culture : l'ensemble du mode de vie d'un groupe d'individus, notamment ses systèmes économiques, familiaux, religieux, ainsi que ses systèmes d'éducation et de santé; sa forme de gouvernement; sa façon de voir le monde; et également, les objets, les artefacts, les institutions, les organismes, les idées et les croyances qui constituent les aspects symboliques et intellectuels de la société humaine.

Défendre
des intérêts : action de maintenir, d'étendre et d'améliorer les services dispensés aux enfants, à leurs familles et aux éducateurs ou éducatrices de la petite enfance.

Développement de l'enfant :	étapes de la maturation et de la croissance physique, affective, sociale et cognitive qui reflète la connaissance et les théories historiques et courantes, dans le contexte de la diversité et du développement tout au long de la vie.
Développement global :	approche intégrée qui tient compte de tous les aspects du développement et des expériences de vie des enfants, et centrée sur le contexte de la famille, de la culture et de la société au sein desquelles vit l'enfant.
Diversité /diversité humaine :	une vaste gamme de personnes d'apparence, d'âge, de culture, d'ethnicité, de race, de langue, d'orientation sexuelle, de religion, de classe sociale, de situation économique, de capacités de développement divers et de besoins particuliers.
Écoute active :	une écoute totale comporte trois dimensions : <ul style="list-style-type: none"> • observer et décoder le comportement non verbal; • écouter et comprendre les messages verbaux; • écouter la personne d'une façon globale dans le contexte de la vie quotidienne ou dans celui de la relation d'aide.
Enfants :	tous les enfants, de la naissance à l'âge de douze ans, pris dans le contexte de leur diversité sociale, économique, culturelle, linguistique, religieuse et développementale.
Environnement sain :	un environnement propice au bien-être physique, psychologique, affectif et social d'une personne et qui lui permet de maximiser son potentiel.
Famille :	la relation entre deux ou plusieurs personnes qui sont liées par des liens de consentement mutuel, la naissance, l'adoption ou le placement et qui assument ensemble les responsabilités de maintien physique et de soins mutuels; l'addition de membres par la procréation ou l'adoption; la socialisation des enfants; et l'éducation et l'amour réciproque.
Groupe d'âge :	classification utilisée pour désigner les catégories d'âge des enfants, telles qu'elles sont définies dans la <i>Loi sur les garderies</i> : 0 à 18 mois, 18 à 30 mois, 30 mois à 5 ans, entre 5 ans et 6 ans et de 6 à 12 ans.
Holistique :	Qui touche la personne dans son entité sociobiopsychologique.
Intégration :	Processus permettant d'intégrer au milieu des enfants avec des besoins particuliers.

Indicateurs de la qualité :	<p>les indicateurs définis par Doherty-Derkowski (1994) et qui incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des aspects structuraux : formation du personnel, taux d'encadrement enfants; • éducatrice, taille et densité du programme, dispositions en matière de santé et de sécurité; • bien-être et développement de l'enfant : santé et sécurité, bien-être affectif, estime de soi, aptitudes sociales, aptitudes langagières et aptitudes cognitives; • expérience quotidienne de l'enfant : sollicitude de l'éducatrice, stabilité du personnel, programmation, environnement physique, participation des parents; • milieu de travail de l'adulte : salaires et avantages sociaux du personnel, conditions générales de travail, environnement administratif positif; • facteurs contextuels : auspices, financement, niveau de réglementation et d'application des règlements, parrainage des foyers.
Intervention directe ou indirecte :	<p>l'intervention reliée à l'observation vise à rendre plus harmonieuse la vie de l'enfant en service de garde. Une intervention directe se concentre sur ce que dit ou fait l'adulte à l'enfant pour l'accompagner. Une intervention indirecte se concentre sur le matériel ou l'environnement ou les activités.</p>
Introspection :	<p>processus de pensée, comprenant notamment la détermination de la notion de soi, l'analyse et la compréhension de soi, et la prise de décisions.</p>
<i>Loi sur les garderies :</i>	<p>la loi actuelle régissant les services de garde d'enfants dans la province de l'Ontario et touchant toutes autres lois liées à l'enfance.</p>
Méthodes d'intervention positive :	<p>méthodes utilisées pour encourager des comportements sains et positifs en offrant aux enfants des modèles, un soutien et un environnement appropriés. Les techniques d'orientation positive incluent les activités complémentaires, la réorientation, l'orientation affective, l'orientation verbale et la résolution de problèmes.</p>
Normes d'éthique professionnelle :	<p>un ensemble de convictions, de valeurs et de responsabilités essentielles à une profession et qui servent à définir les pratiques exemplaires propres aux activités de Garde éducative à l'enfance. <u>The Association of Early Childhood Educators Code of Ethics</u> (1994) et la <u>National Association for the Education of Young Children</u> (1989) constituent les modèles actuels.</p>

Outils d'observation : voir techniques d'observation

Programme (d'apprentissage) : un cadre organisé qui définit le contenu de ce que les enfants doivent apprendre, le processus grâce auquel ils atteignent les objectifs établis par le programme, ce que font les éducateurs ou éducatrices pour aider les enfants à atteindre ces objectifs et le contexte dans lequel se font l'éducation et l'apprentissage. Ce sont les éducateurs ou éducatrices de la petite enfance qui définissent les programmes d'apprentissages au sens large, en tenant compte des théories, des méthodes et des modèles reconnus.

Relations sensibles : interactions positives et bénéfiques entre les adultes et les enfants qui donnent aux enfants le sentiment qu'ils sont importants et reçoivent les soins nécessaires. Ces interactions peuvent favoriser une meilleure confiance et une estime personnelle accrue, et susciter des comportements exploratoires chez les enfants.

Souplesse : capacité pour les personnes, les centres et les programmes de prolonger les heures, de fournir des soins 24 heures par jour, de répondre aux besoins des enfants malades et des personnes ayant divers quarts de travail, de fournir des soins ou un répit occasionnel ou temporaire, ou des programmes de courte durée (p. ex. pendant les vacances scolaires), et de répondre aux divers besoins des familles.

Sensibilité (avec) : d'une manière opportune et en réponse directe aux signaux verbaux et non verbaux des enfants, en tenant compte du tempérament, des antécédents et des capacités de chaque enfant, ainsi que de la situation. Ces interactions sont adaptées en fonction du comportement de l'enfant.

Techniques d'observation : une stratégie systématique de collecte de renseignements (perception formelle ou informelle) sur le comportement d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un milieu donné et dans certains aspects de ce milieu. Les outils incluent l'échantillonnage du temps et des événements, le maintien d'un dossier, de listes de contrôle, de rapports anecdotaux, d'un journal, d'un cahier de spécimens, et l'établissement d'une échelle explicative, de même que la rédaction du profil de l'enfant.

III. Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

Tous les diplômés du programme Garde éducative à l'enfance doivent démontrer qu'ils ont atteint les quinze résultats d'apprentissage des aptitudes génériques sous mentionnés, ceux de la formation professionnelle ainsi que les exigences de la formation générale.¹

¹ Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques sont communs à tous les programmes collégiaux de deux et trois ans. Pour plus d'information vous pouvez consulter le document *Résultats d'apprentissage des aptitudes génériques applicables aux programmes de deux et trois ans des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*. CNAPC : Mai 1995.

La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

- 1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;**
- 2. traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension;**
- 3. utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions;**
- 4. utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche;**
- 5. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;**
- 6. évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision;**
- 7. recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses;**
- 8. évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes;**
- 9. créer des stratégies innovatrices et/ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés;**
- 10. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs;**
- 11. assumer la responsabilité de ses faits et gestes;**

- 12. s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire;**
- 13. présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi;**
- 14. communiquer oralement et par écrit en anglais;**
- 15. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.**

Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire.

Explication :

Pour communiquer de façon claire, concise et correcte, il faut produire du matériel écrit, oral ou visuel adapté à la situation. Les diplômés analysent leur auditoire pour déterminer les besoins et choisir les moyens et les outils de communication les plus appropriés. Ils produisent du matériel dans une langue correcte et claire, en fonction du niveau de langue requis et dans un style conforme à l'usage.

Éléments de performance :

- planifier et organiser une présentation selon un objectif et un auditoire;
- choisir le mode de présentation (note de service, illustration, vidéo, présentation multimédia, etc.) qui convient à l'objectif;
- produire un document conforme à l'usage du mode de présentation choisi;
- utiliser un langage et un style convenant à l'auditoire et à l'objectif;
- s'assurer que le document ne renferme pas d'erreurs typographiques;
- utiliser la technologie informatique pour produire et rehausser la qualité des documents;
- évaluer la présentation et corriger les erreurs de contenu, de structure, de style et les fautes d'inattention.

2. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension.

Explication :

Une façon de démontrer sa compréhension consiste à restructurer ou à reformuler un message original sous d'autres formes. Les diplômés doivent savoir lire, écouter et interpréter les messages reçus. Ils rédigent des textes et créent des représentations visuelles conformes aux messages originaux.

Éléments de performance :

- élaborer et utiliser des stratégies efficaces de lecture, d'écoute et d'observation;
- clarifier ce qui a été lu, entendu ou observé;
- traduire une information numérique ou alphanumérique sous d'autres formes (par exemple, sommaires, tableaux, diagrammes et autres formes de représentations visuelles faisant appel à l'informatique);
- utiliser, le cas échéant, la technologie pour faciliter la reformulation;
- évaluer la compatibilité de la représentation avec le message original;
- citer ses sources selon les conventions en usage.

3. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions.

Explication :

L'utilisation efficace des mathématiques dans la vie de tous les jours suppose la capacité de faire appel à une vaste gamme de concepts, procédés, conventions, opérations, stratégies et formules. Les diplômés appliquent les concepts de temps, d'espace, de quantité, de proportion et de nombre à des situations diverses. Ils utilisent des procédures mathématiques et vérifient les résultats de l'application. Ils font usage des mathématiques avec assurance, souplesse et créativité.

Éléments de performance :

- identifier les situations qui demandent de faire appel aux mathématiques;
- choisir le procédé, la méthode ou la procédure mathématique (par exemple, la modélisation, les estimations, les hypothèses, les algorithmes et les formules) en fonction de la situation;
- estimer l'ordre de grandeur des réponses;
- exécuter les opérations mathématiques requises;
- utiliser un logiciel, une calculatrice ou un autre appareil, des tables ou des formules pour effectuer des opérations mathématiques avec précision;
- vérifier l'exactitude des calculs et la pertinence de la réponse;
- formuler la réponse clairement;
- appliquer la procédure utilisée à des situations similaires.

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche.

Explication :

Les diplômés sont sûrs d'eux-mêmes et possèdent le savoir-faire nécessaire pour utiliser les ordinateurs et autres technologies servant à accroître la productivité. Ils reconnaissent les situations où ils peuvent utiliser des ordinateurs et autres technologies pour accomplir des tâches, résoudre des problèmes, effectuer une recherche et créer un produit. Ils choisissent et utilisent avec efficacité l'outil informatique le mieux adapté à la tâche. C'est également avec assurance qu'ils apprivoisent les nouvelles technologies.

Éléments de performance :

- utiliser adéquatement les fonctions de base du système d'exploitation (par exemple, charger les logiciels, sauvegarder et extraire des données, faire des copies de sécurité);
- déterminer les tâches à accomplir à l'aide d'un ordinateur et autres technologies;
- choisir le logiciel et l'équipement qui conviennent à la tâche;
- utiliser le logiciel et l'équipement avec efficacité et en respectant la législation en vigueur;
- régler de manière logique et systématique les erreurs et les problèmes d'équipement et de logiciel;
- appliquer les concepts et les procédures à des situations nouvelles;
- évaluer sa façon d'utiliser le matériel, les logiciels et les outils technologiques.

5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs.

Explication :

Pour travailler en équipe ou en groupe dans un contexte personnel ou professionnel, il faut assumer la responsabilité des tâches et des décisions collectives. Il faut également interagir de manière efficace avec les membres du groupe. Les diplômés sont capables d'accomplir les diverses tâches qui leur incombent à titre de membres du groupe, de comprendre les besoins d'autrui et de les prendre en considération.

Éléments de performance :

- déterminer le travail et les tâches à accomplir;
- établir des stratégies pour accomplir les tâches;
- déterminer les rôles des membres de l'équipe et/ou du groupe;
- clarifier les rôles individuels et les remplir en temps opportun;
- traiter les autres membres de l'équipe de manière juste et équitable;
- communiquer ses propres idées, opinions et renseignements tout en respectant le point de vue d'autrui;
- utiliser des techniques visant à résoudre les conflits;
- évaluer régulièrement les progrès du groupe et faire les ajustements nécessaires.

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision.

Explication :

Pour résoudre une gamme de problèmes complexes et accomplir diverses tâches, les diplômés font appel à divers processus cognitifs et adoptent diverses stratégies. Ils apprécient les limites et les possibilités de leurs propres processus de pensée et explorent de nouvelles façons de raisonner. Cette démarche leur permet de comprendre leurs processus de pensée, de prise de décision et de résolution de problèmes.

Éléments de performance :

- clarifier la nature et l'importance des problèmes ou de l'orientation requise;
- explorer les divers types de raisonnement qui peuvent être utilisés;
- déterminer les limites et les possibilités de son propre processus de pensée;
- choisir et utiliser des types de raisonnement (par exemple, le raisonnement inductif et déductif, la pensée créative et intuitive, le questionnement, la réflexion critique);
- évaluer les avantages des divers types de raisonnement et des stratégies utilisés pour résoudre les problèmes et prendre des décisions;
- reconnaître les avantages d'utiliser d'autres types de raisonnement.

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses.

Explication :

Pour prendre des décisions et accomplir des tâches, il faut généralement s'appuyer sur de l'information. Les diplômés recueillent de l'information et la traitent de façon efficace. Ils élaborent et utilisent des stratégies diverses, y compris les nouvelles technologies. Ils apprennent à trier l'information et à la présenter sous diverses formes (par exemple, en utilisant des bases de données et des chiffriers électroniques).

Éléments de performance :

- déterminer la nature de l'information requise;
- identifier les sources (par exemple, textes, bases de données, Internet);
- recueillir l'information à l'aide de diverses techniques de collecte de données, dont la technologie;
- analyser l'information et retenir celle qui est pertinente, importante et utile;
- utiliser divers procédés pour organiser l'information (par exemple, chiffriers électroniques, bases de données, graphiques et tableaux);
- tirer des conclusions à partir de l'information traitée;
- revoir les méthodes utilisées pour recueillir, organiser, analyser et évaluer l'information.

8. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes.

Explication :

Compte tenu de la diversité de l'information numérique et alphanumérique disponible, les diplômés interprètent et comprennent le travail des autres et en tirent leurs propres conclusions. Ils utilisent leurs aptitudes en mathématiques pour évaluer la validité de données quantitatives et leurs aptitudes à raisonner pour vérifier le bien fondé d'hypothèses et d'arguments. Les diplômés remettent en question ce qu'ils lisent, entendent et observent.

Éléments de performance :

- cerner les hypothèses et les conclusions;
- déceler les erreurs, les préjugés, les déclarations mensongères et les critiquer;
- vérifier l'exactitude des affirmations ou des arguments;
- défendre les raisons pour lesquelles on accepte ou rejette certains arguments ou conclusions.

9. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

créer des stratégies innovatrices et/ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés.

Explication :

La conception de nouveaux produits ou de nouvelles stratégies de résolution de problèmes exigent des aptitudes en créativité. Les diplômés sont capables d'adapter des approches traditionnelles à des situations nouvelles. Ils font preuve d'une bonne maîtrise des techniques de pensée divergente et intuitive.

Éléments de performance :

- analyser les besoins;
- faire preuve de créativité pour élaborer des stratégies et/ou des produits qui répondent aux besoins identifiés;
- choisir des solutions de rechange basées sur les besoins et les critères des projets/plans;
- créer des stratégies et/ou des produits;
- évaluer les stratégies et/ou les produits pour vérifier s'ils satisfont aux besoins.

10. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs.

Explication :

Pour atteindre des objectifs pratiques dans leur vie personnelle ou professionnelle, les diplômés utilisent aussi efficacement que possible temps, argent, espace et autres ressources. Ils planifient et se donnent les moyens d'atteindre leurs objectifs. Finalement, ils évaluent le réalisme de leurs objectifs, de leurs plans d'action et de leur démarche et ils les adaptent au besoin.

Éléments de performance :

- définir des objectifs réalistes et réalisables;
- utiliser des outils de planification (par exemple, budgets, calendriers de travail et plans d'action);
- adapter la démarche et modifier les objectifs en fonction des imprévus;
- utiliser les ressources (par exemple, l'argent, l'espace et le temps) de manière efficace;
- évaluer les objectifs et l'utilisation des ressources, et faire les ajustements appropriés.

11. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :
assumer la responsabilité de ses faits et gestes.

Explication :

Pour prendre des décisions, adopter des points de vue et accomplir des tâches, les diplômés assument la responsabilité de leurs actions et défendent leurs opinions. Ils évaluent les conséquences de leurs décisions et de leurs actions. Ils remettent en question leurs valeurs, croyances et opinions personnelles.

Éléments de performance :

- évaluer les conséquences de ses faits et gestes;
- évaluer la démarche et les moyens empruntés;
- reconnaître ses erreurs et apporter les correctifs nécessaires;
- reconnaître ses réussites et les appliquer à d'autres situations;
- justifier les valeurs, croyances et opinions qui fondent son action;
- tenir compte de la rétroaction constructive dans d'autres situations;
- défendre les décisions prises et les actions posées.

12. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire.

Explication :

L'aptitude à transférer un savoir d'un domaine à un autre est essentielle la vie durant. Les diplômés appliquent avec confiance leur savoir et savoir-faire à toute une gamme de situations nouvelles, y compris à l'apprentissage d'un nouveau savoir-faire.

Éléments de performance :

- évaluer ses aptitudes, ses connaissances et son style personnel d'apprentissage;
- reconnaître les aptitudes et connaissances requises pour faire face à une nouvelle situation;
- transférer les aptitudes et connaissances acquises dans des contextes nouveaux;
- identifier les aptitudes et connaissances qu'il y a lieu d'acquérir pour faire face à une nouvelle situation;
- choisir les stratégies d'apprentissage et de travail les plus appropriées aux situations;
- évaluer sa capacité de s'adapter à de nouvelles situations.

13. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi.

Explication :

Pour se préparer à faire face à des changements dans leur vie personnelle et professionnelle, les diplômés doivent faire valoir leurs réalisations et leurs capacités. Ils apprécient à leur juste valeur le travail accompli et l'expérience acquise. Ils sont capables de produire un portfolio ou un curriculum vitae attrayant. Enfin, ils présentent avec assurance et intérêt leurs réalisations personnelles.

Éléments de performance :

- faire le sommaire de ses réalisations, de ses connaissances et expériences de manière réaliste;
- choisir les modes de présentation (par exemple, curriculum vitae, portfolio, entrevue) les mieux adaptés à la situation pour présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience;
- évaluer les réactions aux modes de présentation et rectifier si nécessaire.

14. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :
communiquer oralement et par écrit en anglais.

Explication :

En Ontario, les Francophones doivent maîtriser la langue anglaise pour communiquer oralement et par écrit tant dans leur vie privée que professionnelle.

Éléments de performance :

- utiliser le vocabulaire approprié à une situation;
- appliquer les règles grammaticales de la langue anglaise;
- reconnaître les occasions propices à l'utilisation de ses connaissances en anglais;
- élaborer des stratégies de lecture et d'écoute;
- produire des documents écrits (par exemple, curriculum vitae, lettres de demande d'emploi);
- communiquer oralement de l'information (par exemple, face à face, conversation téléphonique);
- élaborer et utiliser des stratégies d'auto-correction.

15. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.

Explication :

Les communautés francophones ontariennes désirent conserver et promouvoir leur héritage culturel et linguistique. Les Francophones des collèges de langue française recherchent la possibilité d'approfondir leur compréhension de cet héritage et d'en apprécier la valeur et l'importance. Les diplômés oeuvrent, tant dans la vie privée qu'en milieu de travail, à l'épanouissement de leur culture, de leur langue et à l'affirmation de leurs droits.

Éléments de performance :

- reconnaître les situations où il est utile de défendre ou de promouvoir son identité culturelle;
- définir ses valeurs personnelles en relation avec la communauté francophone mondiale;
- défendre ses droits en tant que membre d'une communauté francophone;
- identifier les occasions propices à la promotion de la culture et de la langue de la communauté francophone;
- utiliser des stratégies pour faire face à toute situation où ses droits en tant que Francophone ne sont pas respectés.

IV. La formation générale

Tous les diplômés du programme Garde éducative à l'enfance doivent démontrer de façon fiable qu'ils ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des normes de la formation professionnelle et des aptitudes génériques.

Les exigences de la formation générale

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que chaque programme collégial postsecondaire devrait comprendre au moins un cours de formation générale de trois heures par semaine, soit environ 45 heures d'enseignement par étape. Les apprenants devraient toucher à un grand nombre de domaines dans le cadre de leur formation générale et devraient, autant que possible, choisir eux-mêmes leurs cours de formation générale.

Cette exigence relative à la formation générale représente un élément intégral des normes du programme, en plus des résultats d'apprentissage relatifs à la formation professionnelle et aux aptitudes génériques.

Les exigences relatives à la formation générale doivent être remplies conformément aux lignes directrices suivantes :

1. la formation générale dans les collèges se doit de traiter de questions et de préoccupations sociales reliées au vécu de l'apprenant. Les cours de formation générale doivent être conçus de telle sorte que l'apprenant puisse appliquer sa compréhension de questions historiques à la réalité d'aujourd'hui;
2. tous les cours de formation générale offerts dans les collèges doivent être conçus en termes de bienfaits pour les apprenants aux plans de l'épanouissement et de l'enrichissement personnels et aux plans civique et professionnel;
3. la mission des collèges ontariens a pour objet, entre autres, de développer et d'appuyer la formation continue. Cet objectif constitue une composante essentielle de la formation générale.

La formation générale dans les collèges communautaires ontariens se veut une expérience d'apprentissage de niveau postsecondaire ayant pour objet de rendre l'apprenant capable de relever les défis de la famille, de la communauté et du monde du travail. Elle doit également permettre aux apprenants d'approfondir des questions de nature universelle et historique et d'en tirer des leçons applicables aux réalités d'aujourd'hui et de demain. Elle tend à favoriser une attitude positive et un engagement à l'endroit de la formation continue. Elle est dispensée dans le cadre de cours élaborés en conformité avec les principes directeurs, les buts et les objectifs généraux de la formation générale.

Les buts et les objectifs généraux

1. L'esthétique

Compréhension des notions de beauté, forme et goût et du rôle des arts dans la société.

Objectifs généraux :

- faire preuve de sens critique quant au rôle social des arts;
- reconnaître et apprécier le rôle des arts;
- acquérir le sens de la critique en développant et appliquant une grille d'analyse personnelle.

2. Le citoyen

Compréhension de la signification des notions de droits et libertés dans la vie publique et communautaire au Canada.

Objectifs généraux :

- faire preuve de connaissance de la structure et du fonctionnement du gouvernement canadien (les pouvoirs législatifs et judiciaires, la fonction publique), du rôle des élus et des responsabilités des citoyens;
- faire preuve de compréhension des événements importants qui marquent l'histoire canadienne et développer un sens critique éclairé face aux décisions politiques qu'ils entraînent;
- faire preuve de compréhension des questions internationales et de leur impact et reconnaître la place du Canada au sein de la communauté internationale;
- démontrer une compréhension de l'histoire, de son sens ainsi que de l'organisation et du rôle des groupes de bénévoles dans la vie communautaire.

3. La culture

Compréhension de la diversité culturelle, sociale, éthique et linguistique au Canada et dans le monde.

Objectifs généraux :

- acquérir une compréhension du concept d'identité culturelle en faisant des liens entre ses expériences personnelles et l'étude de la culture au sens large;
- acquérir une compréhension de la diversité et de l'interaction des cultures et des sous-cultures dans la société canadienne;
- faire preuve de compréhension à l'endroit de diverses cultures en portant un jugement éclairé sur la façon dont elles tentent de répondre aux questions universelles.

4. La croissance personnelle

Prise de conscience de soi, croissance intellectuelle et bien-être physique, compréhension des autres.

Objectifs généraux :

- se fixer des buts conformes à ses valeurs et ses attentes personnelles;
- appliquer sa compréhension de l'être humain et de son développement à sa vie personnelle et à ses rapports avec autrui;
- intégrer le concept de bien-être à son style de vie;
- se définir en tant qu'apprenant et reconnaître son propre style d'apprentissage.

5. Le social

Compréhension des rapports entre les personnes et la société.

Objectifs généraux :

- faire preuve d'une connaissance éclairée des institutions et de l'organisation sociale de même que des rapports entre les personnes, les groupes et la société;
- faire preuve de jugement éclairé face aux changements et aux problèmes sociaux et reconnaître l'importance de l'engagement personnel au plan social;
- faire preuve d'un jugement éclairé sur les questions et les problèmes sociaux.

6. La science

Compréhension de la contribution et du potentiel de la science dans le développement de la civilisation et des rapports entre les êtres humains.

Objectifs généraux :

- développer une compréhension de l'histoire, de la philosophie, de la contribution, des perspectives et des limites de la science;
- développer une compréhension de la méthode scientifique et de ses applications en mesure quantitative et pour la vérification de lois naturelles.

7. La technologie

Compréhension de l'interrelation entre, d'une part, le développement et l'utilisation de la technologie et, d'autre part, la société et l'écosystème.

Objectifs généraux :

- faire le lien entre les connaissances et les applications technologiques et leur impact sur l'environnement physique et biologique;
- adopter des positions éthiques éclairées sur les questions relatives à la place de l'être humain sur la planète.

8. Le monde du travail

Compréhension de la signification, de l'histoire et de l'organisation du monde du travail et des défis personnels à relever.

Objectifs généraux :

- adopter des critères à l'égard de l'efficacité, l'efficience, l'éthique et les récompenses qui soient conciliables avec la nature changeante du monde du travail;
- appliquer sa connaissance des institutions, de l'histoire et de l'organisation du travail à son rôle et à ses attitudes dans le monde du travail;
- développer une compréhension de la nature changeante du travail et de l'économie.